

SEANCE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Bacher Gabrielle, Doumarés Patrick, Van Der Knaap Will, Auber Lionel, Agnès Delpech, Vergnes Sophie, Vincent Magot.

Absent excusé : Bessac Alain (pouvoir à Lionel Auber), Peyron Clément.

Madame Gabrielle Bacher est élue secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2021 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

Centre de Préhistoire du Pech Merle

- Vote d'une décision modificative budgétaire (audiophones).
- Achat d'un véhicule de service.
- Communication-promotion touristique : présentation du budget prévisionnel 2022.
- Présentation du projet culturel pour le centenaire de la découverte.

Commune

- Ouverture permanente du compteur électrique (maison ONF).
- Vote d'une décision modificative budgétaire.
- Demande de subventions (AFM Téléthron, Foyer Rural).
- Convention d'adhésion au service remplacement et missions temporaires, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.
- Questions diverses.

CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE

VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (AUDIOPHONES)

- Virement de crédits n°1

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que fin 2020 des audiophones « tour Guide GO » ont été achetés auprès de la Sarl Tonwelt pour un montant TTC de 21.082,49 €.

Il s'avère que ces audiophones n'ont pas donné entière satisfaction et ont donc été remplacés en cours de saison par des audiophones « tour Guide AIR » plus performants, entraînant une plus-value de 5.515,20 € TTC.

Mme le Maire informe que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget primitif 2021 du Centre de Préhistoire du Pech Merle.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative budgétaire suivante (section investissement) :

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
Prog n°10071-2157 Achat d'un véhicule	- 5.520,00 €	
Prog n°10065-2135 Equipement audiophones		+ 5.520,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus.

ACHAT D'UN VEHICULE DE SERVICE

Lors du vote du budget primitif 2021, l'achat d'une voiture de service ayant pour objectif de réaliser les réassorts et pouvant servir à l'entretien quotidien du site avait été validé.

Un montant de 50 000 € était inscrit, mais après une recherche fructueuse, un véhicule DACIA Logan pick up, essence, 2^e main datant de 2010 (CF carte grise), comptabilisant 77 444 kilomètres, appartenant à un particulier (Monsieur Roland Cassan), vous est proposé à un prix de 2 900 €.

Le contrôle technique sera fait pour la vente.

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition du Directeur du Pech Merle, présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, valide la proposition du Directeur du Pech Merle concernant l'achat d'une DACIA Logan immatriculée AR 985 YP, à Monsieur Roland CASSAN, résidant lieu-dit Espinières 46330 ORNIAC, au prix de deux mille neuf cents euros (2 900 €).

COMMUNICATION-PROMOTION TOURISTIQUE : PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Guilhem CLEDEL, Directeur du site du Pech Merle pour la présentation du devis reçu de la Société Visite Plus concernant la promotion touristique du Site.

La Société Visite Plus propose plusieurs supports de communication : affiches, flyers, cartelettes, brochures, encarts publicitaires dans des magazines et guides gîtes de France labellisés.

Il est proposé d'élargir la distribution des flyers et des cartelettes aux départements suivants : Corrèze, Dordogne et Aveyron.

Le devis s'élève à la somme de 20.536 € HT (24.643,20 € TTC).

Après discussion et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 0

Mme le Maire est autorisée à signer le devis présenté par la Société Visite Plus.

PRESENTATION DU PROJET CULTUREL POUR LE CENTENAIRE DE LA DECOUVERTE

Le Directeur du site du Pech Merle, Guilhem Cleedel, présente les diverses manifestations et animations prévues en 2022 pour fêter le centenaire de la découverte de la grotte préhistorique du Pech Merle, à savoir :

- Les films du musée (film du panneau des antilopes et film making-off des fac-similés)
- Une exposition d'art (lien entre art préhistorique et art contemporain)
- Des expositions pour accompagner le visiteur (images d'archives, cartes postales, photographies)
- Le film : un siècle d'histoire (historique de la grotte)
- Le livre : Pech Merle, face cachée (photographies de lieux inaccessibles au public dans la grotte)
- Une monnaie et une médaille du souvenir
- De nouveaux ateliers pédagogiques
- Nouveaux formats de visite (visites « explorateurs » et visites « prestiges » - découverte du boyau des découvreurs)
- Des conférences et des journées scientifiques
- Festival du centenaire (week-end du 3 et 4 septembre)

Une importante campagne de communication sera menée pour cet événement (affiches publicitaires, dossier de presse, communiqués de presse, dépliant de programmation de l'année + un dépliant spécial festival).

COMMUNE

OUVERTURE PERMANENTE DU COMPTEUR ELECTRIQUE (MAISON ONF)

Mme le Maire donne la parole à Lionel Auber qui rappelle que la municipalité, sollicitée notamment par le Comité des fêtes de Cabrerets, a fait installer par Enedis une armoire électrique avec disjoncteur dans le mur de soutènement de l'escalier de la maison forestière, place du communal, afin d'avoir un point de branchement supplémentaire lors de manifestations.

Ce branchement est opérationnel depuis fin juillet. Il a été mis sous tension par le comité des fêtes au moment de la fête du village.

Aujourd'hui, deux possibilités sont offertes :

- 1) soit à chaque besoin exprimé (par Comité des fêtes, foyer rural ou commune) une demande à EDF pour la mise sous tension devra être effectuée
- 2) soit un coffret « prises » encastré dans le mur est ajouté, raccordé à la terre, une demande de Consuel est effectuée et un abonnement permanent est pris en charge sur le budget de la commune.

Pour la 2^{ème} possibilité :

les avantages sont : - simplification des démarches pour le Comité des fêtes car les demandes de mise sous tension sont de plus en plus compliquées, - utilisation possible pour le marché de plein vent (ce qui limitera le nombre de câbles à même le sol) et – utilisation pour diverses manifestations.

Les inconvénients sont : - une charge supplémentaire pour la commune (abonnement, consommation), un contrôle annuel électrique et bien entendu l'investissement du coffret et de la prise de terre.

Suite à cette présentation, et après débat, Mme le Maire propose un vote à main levée, donnant le résultat suivant : Nombre de votants : 10

Pour la solution n° 1 – mise sous tension à la demande : 4

Pour la solution n° 2 : - mise sous tension permanente : 6

A la majorité, le conseil municipal donne un accord de principe à l'ouverture permanente de ce compteur.

Des devis seront sollicités afin de connaître le coût total de cette opération.

VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

- Virement de crédits n°1

Mme le Maire informe que certains crédits prévus au budget primitif 2021 de la commune sont insuffisants.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative budgétaire suivante : Virement de crédits n°1

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
D-F 615221 Bâtiments publics	- 200,00 €	
D-F 6688 Autres charges financières		200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve la décision modificative budgétaire ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTIONS (AFM TELETHON, FOYER RURAL)

Mme le Maire présente les demandes de subventions reçues des associations - AMF Téléthon et - Foyer Rural « Villages en CheMAIN ».

Elle propose de procéder à un vote à main levée pour chacune des demandes.

Association AMF Téléthon : Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 100 €.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

le Conseil municipal attribue une **subvention de 100 €** à l'association AMF Téléthon.

Association Foyer Rural « Villages en CheMAIN » : Mme le Maire rappelle que par délibération du 8 octobre 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de soutenir le projet « musée sentimental » organisé par l'association du Foyer rural, à hauteur de 250 €.

Cette animation s'est déroulée du 15/10 au 30/10/2021 et à l'issue de celle-ci un recueil sera édité.

Le coût de l'édition de ce recueil est de 300 € pour lequel elle propose une aide à hauteur du tiers soit 100 €.

Mme le Maire propose donc d'accorder une subvention totale de 350 €.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

le Conseil municipal attribue une **subvention de 350 €** à l'association Foyer Rural « Villages en CheMAIN »

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT ET MISSIONS TEMPORAIRES, MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de :

- Arrêts de maladie
- Congés annuels
- Congé de maternité
- Congé parental ou de présence parentale
- Congé de solidarité familiale
- Temps partiel
- Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime

- Approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion
- Autorise Mme le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Participation de la commune au vin chaud du marché festif avant Noël** : Suite à la demande formulée par l'association « Foyer Rural Villages en CheMain, le Conseil municipal, accepte de prendre en charge les denrées nécessaires à la réalisation d'un vin chaud qui sera offert lors du dernier marché plein vent de l'année prévu le vendredi 17 décembre 2021.

✓ **Cadeaux de Noël aux personnes âgées et aux enfants** : Comme l'année précédente, un cadeau de Noël sera offert aux personnes âgées de plus de 75 ans ainsi qu'aux enfants scolarisés en primaire.

✓ **Cérémonie des vœux** : le conseil municipal fixe la date de la cérémonie des vœux au samedi 15 janvier 2022 à 18h00. Après discussion, il est proposé que l'apéritif offert aux habitants soit pris en charge par la commune et les élus.

✓ **Calendrier des réunions à venir** : Mme le Maire propose d'établir un calendrier des réunions de travail et réunions du conseil pour le premier semestre 2022.

✓ **Conseil communautaire du Grand Cahors** : Mme le Maire fait un compte-rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 10 novembre à Cieurac au cours duquel il a été décidé à la majorité d'arrêter le PLUi. Doit s'en suivre l'enquête publique d'une durée de 9 mois, avant l'arrêt définitif.

*L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h30 mn*